



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DES TAILLES DE CHAUMASSON CHARENTONNAY – SANCERGUES (18)

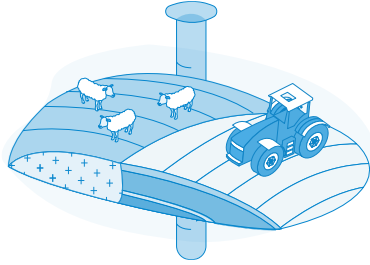
COMITE DE PROJET

Vendredi 5 décembre 2025

eSCOFI

Le projet des Tailles de Chaumasson

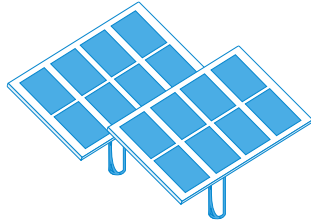
En un coup d'œil – la centrale agrivoltaïque des tailles de Chaumasson



Projet en zone agricole
Synergie culture
EARL des Tanières - SCEA des Terres Noires
Grandes cultures



Enjeu volet naturel : faible à modéré
Enjeu volet paysage : modéré à fort



Puissance > 20 MWc



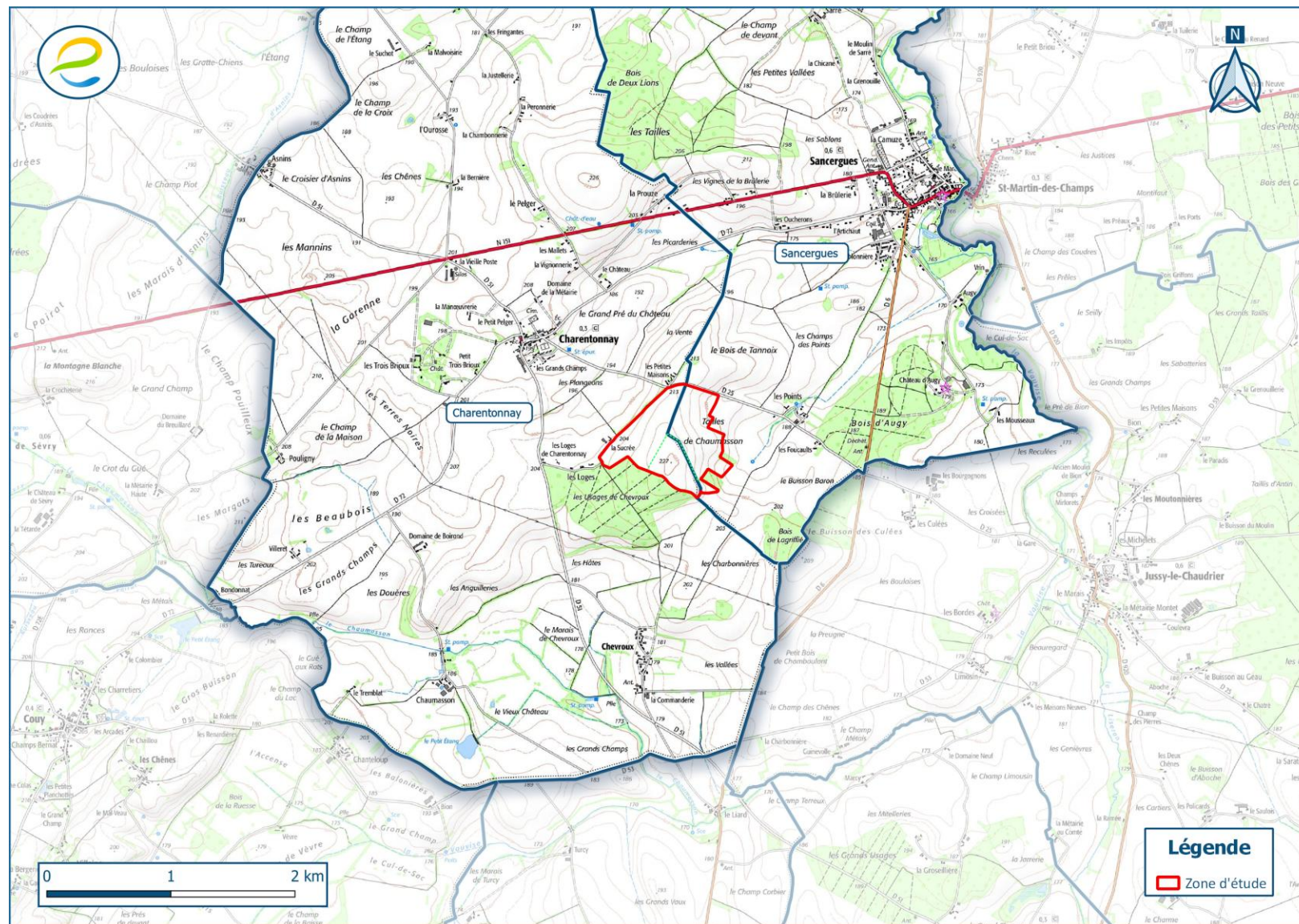
Echanges réguliers avec la DDT, la Chambre, les collectivités d'implantation
Travail de construction du pilotage avec la coopérative.

Le projet des Tailles de Chaumasson

Localisation

La zone d'étude se situe à cheval sur deux communes dans le Cher : Charentonnay et Sancergues.

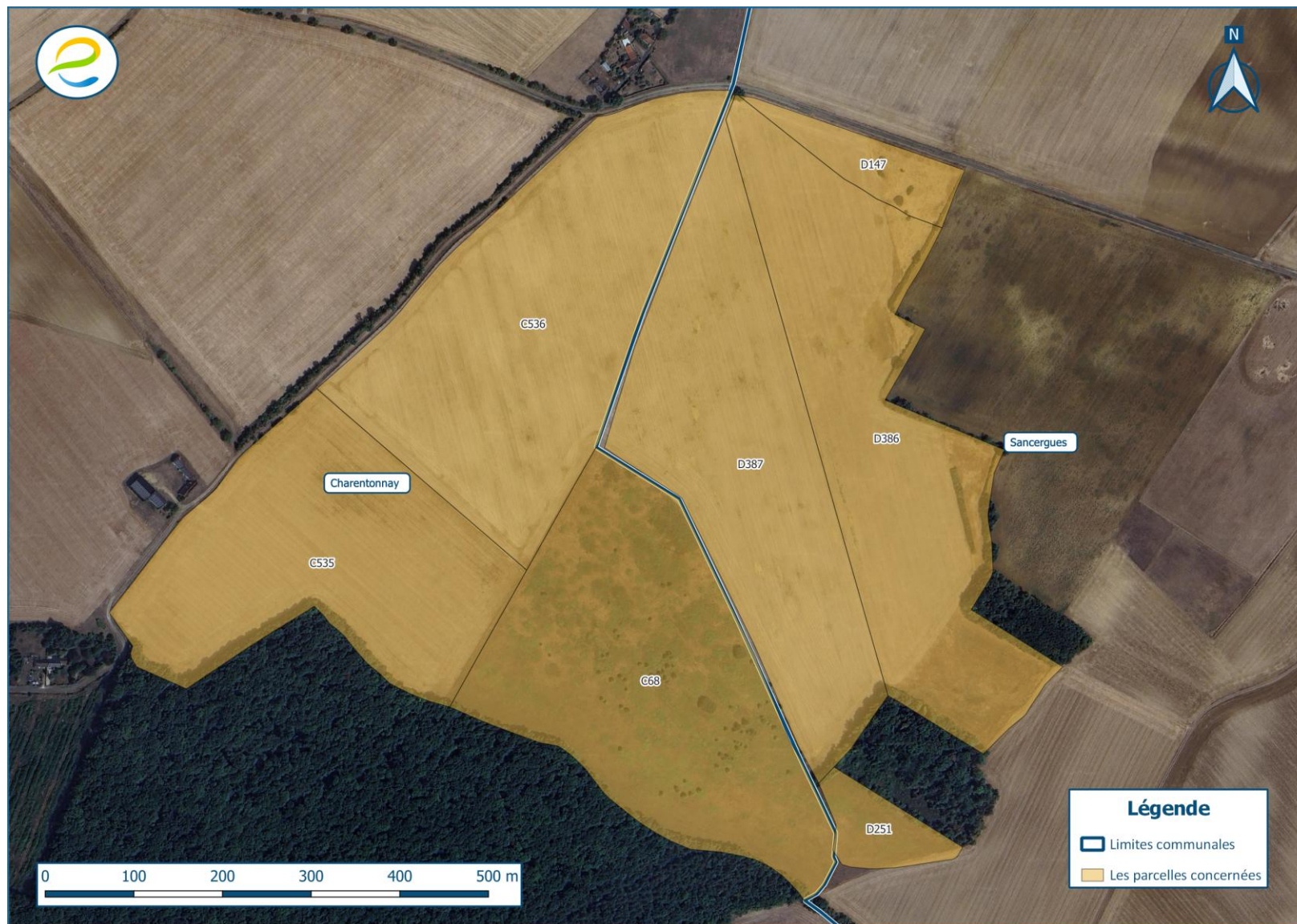
54 ha ont été pris en compte pour les études.



Le projet des Tailles de Chaumasson

Parcelles de la zone d'étude

7 parcelles concernées pour les études



Les partenaires agricoles

EARL des Tanières

Porteur de projet agricole

2 associés exploitants : Franck Leclerc (1974) et Clémence Leclerc (1991)

Exploitation céréalière de 290 ha

- Environ 20 ha sont ciblés par les études soit 7 % de la SAU
- 75 % des parcelles n'avaient pas été exploitées depuis plus de 10 ans.
- Les cultures associées au projet agrivoltaïque sont identiques aux rotations actuelles sur la parcelle



SCEA des Terres Noires

Porteur de projet agricole

1 associé exploitant unique : Jean-Hugues Colas (1989)

- Exploitation céréalière
- Environ 20 ha pourraient être ciblés par le projet
- Les parcelles sont exploitées en agriculture régénérative
- Les cultures associées au projet agrivoltaïque sont identiques aux rotations actuelles sur la parcelle



SCEA du Tanois

Porteur de projet agricole

3 associés exploitants : Patrick Constanty (1964), Séverine Constanty (1973), Denis Constanty (1967)

- Exploitation céréalière
- Environ 20 ha pourraient être ciblés par le projet

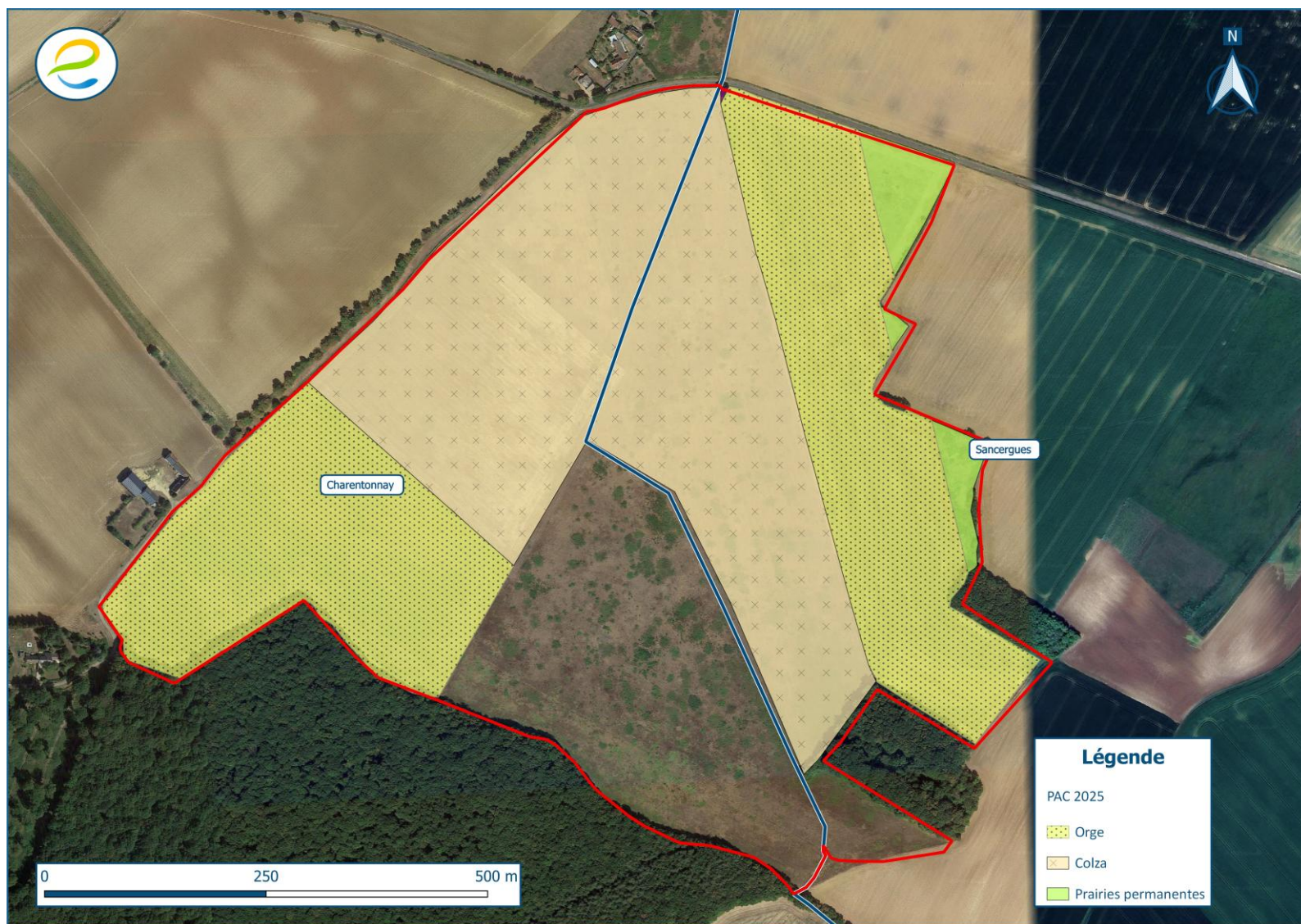
L'exploitation de M. Constanty ayant été mise en cession durant les études, et le repreneur n'ayant pas été identifié, cette parcelle est finalement exclue du projet.



Revue des enjeux du projet

Les enjeux du projet

Agricole - Assolement



Parcelles Leclerc
Grandes cultures. Rotation classique depuis la reprise en 2019. Rotation classique : blé / orge / colza

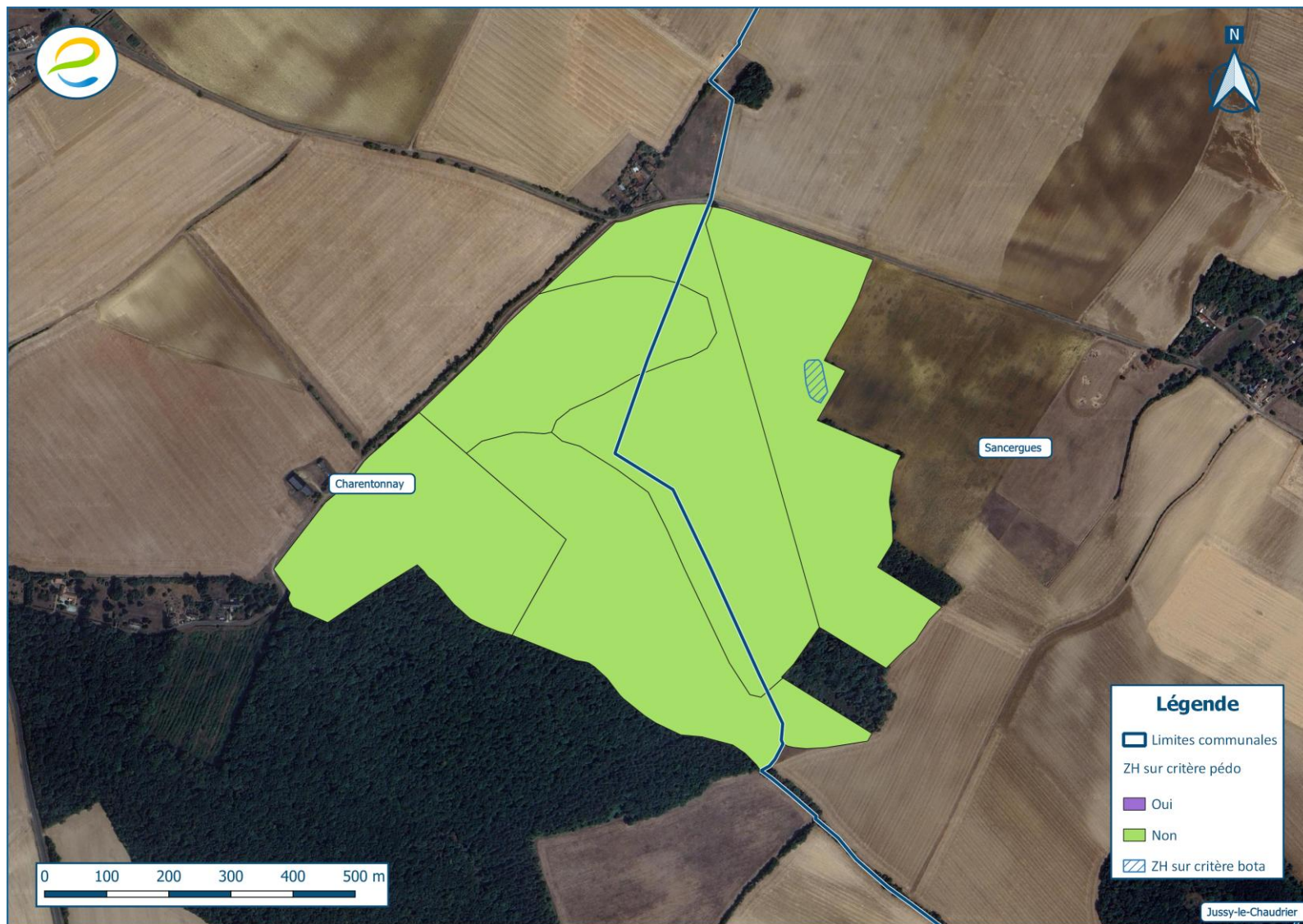
Pour le projet : maintien de la rotation blé / orge / colza

Parcelles Colas
Grandes cultures. Rotation longue de 8 assolements dans le cadre d'un engagement « bio régénération » et « stockage carbone ».
Quelques zones non exploitables en prairie.

Pour le projet : rotation orge, couvert, féverole, blé, colza

Les enjeux du projet

Zones humides



Sur critères pédologiques : **aucune zone humide** n'a été décelée sur le terrain.

Sur critère botanique : **une petite zone humide** a été identifiée, à l'est, dans les parcelles de M. Colas.

Les enjeux du projet

Faune-Flore



Inventaires 4 saisons réalisés en 2023-2024

Enjeux :

- **faibles** sur les parcelles cultivées,
- **moyens à forts** sur les parcelles en jachères ou en prairies.

La petite ZH Bota (0,2 ha) est en enjeu faible → évitée

Absence de reproduction de l'avifaune protégée dans les parcelles en céréales.

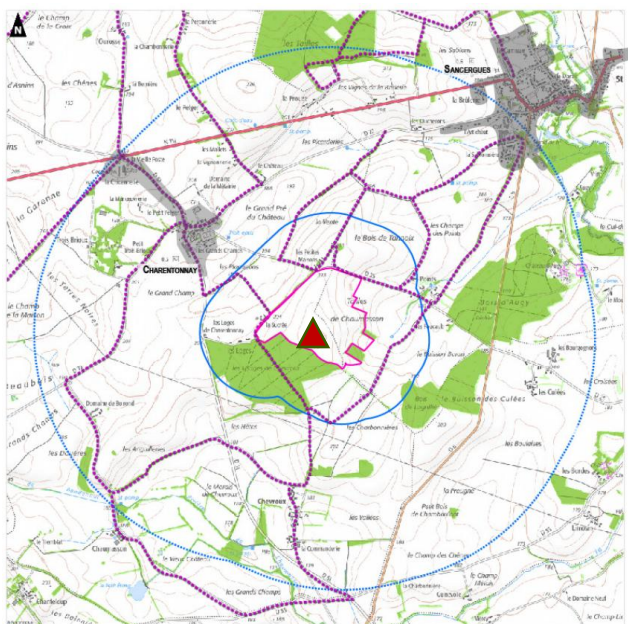
Absence d'enjeu chiro dans les parcelles en céréales.

Petits bosquets en enjeu faible.

Les enjeux du projet

Paysage : Sensibilité locale

Du fait de sa topographie, la zone d'études présente des sensibilités notables, mais **limitées à son environnement proche.**



Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Sensibilités patrimoniales et paysagères

Aires d'étude

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (AEI ; 500m)
- Aire d'étude rapprochée (AER ; 2kms)
- Aire d'étude éloignée (AEE ; 5kms)

Éléments structurants

- Vallée
- Boisement principal
- Tissu urbain principal

Infrastructures

- Voirie principale
- Voirie secondaire

Itinéraire touristique

- Itinéraire de petite randonnée

Sensibilité patrimoniale

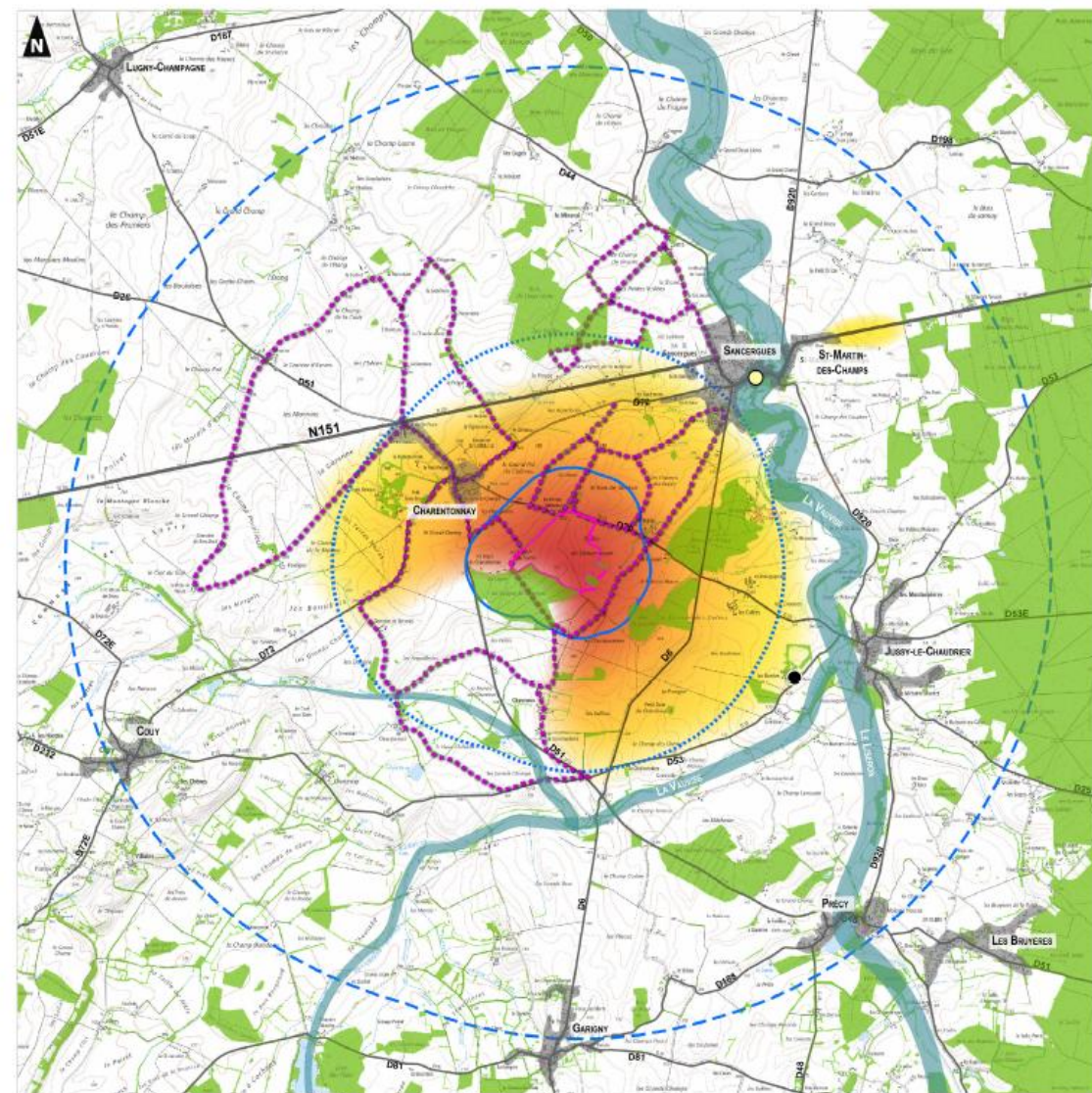
- Monument historique : Sensibilité nulle
- Monument historique : Sensibilité très faible

Sensibilité paysagère

- Sensibilité nulle
- Sensibilité faible à forte



0 1 2
Kilomètres
Réalisation : Audicé Val-de-Loire - Juillet 2024
Sources données : Atlas des Patrimoines
Fond de carte : Cadastre - Scan 254 - © IGN 2021
Copie et reproduction interdite



Les enjeux du projet

Visibilité depuis les lieux de vie

En arrivant vers charentonnay depuis la D51 : pas de visibilité



Photographie 24. Vue en direction de la ZIP

Depuis le centre de charentonnay : pas de visibilité



Photographie 25. Vue en direction de la ZIP

Les enjeux du projet

Paysage

En sortant de charentonnay depuis la D51 : visibilité existante, avec une ligne de crête marquée par le boisement



Photographie 26. Vue en direction de la ZIP

En sortant de charentonnay, depuis la D25 : pas de visibilité



Photographie 27. Vue en direction de la ZIP

Les enjeux du projet

Paysage

Document d'information publique - 10/2015

En sortant de Sancergues : pas de visibilité



Depuis l'est de chevroux : pas de visibilité



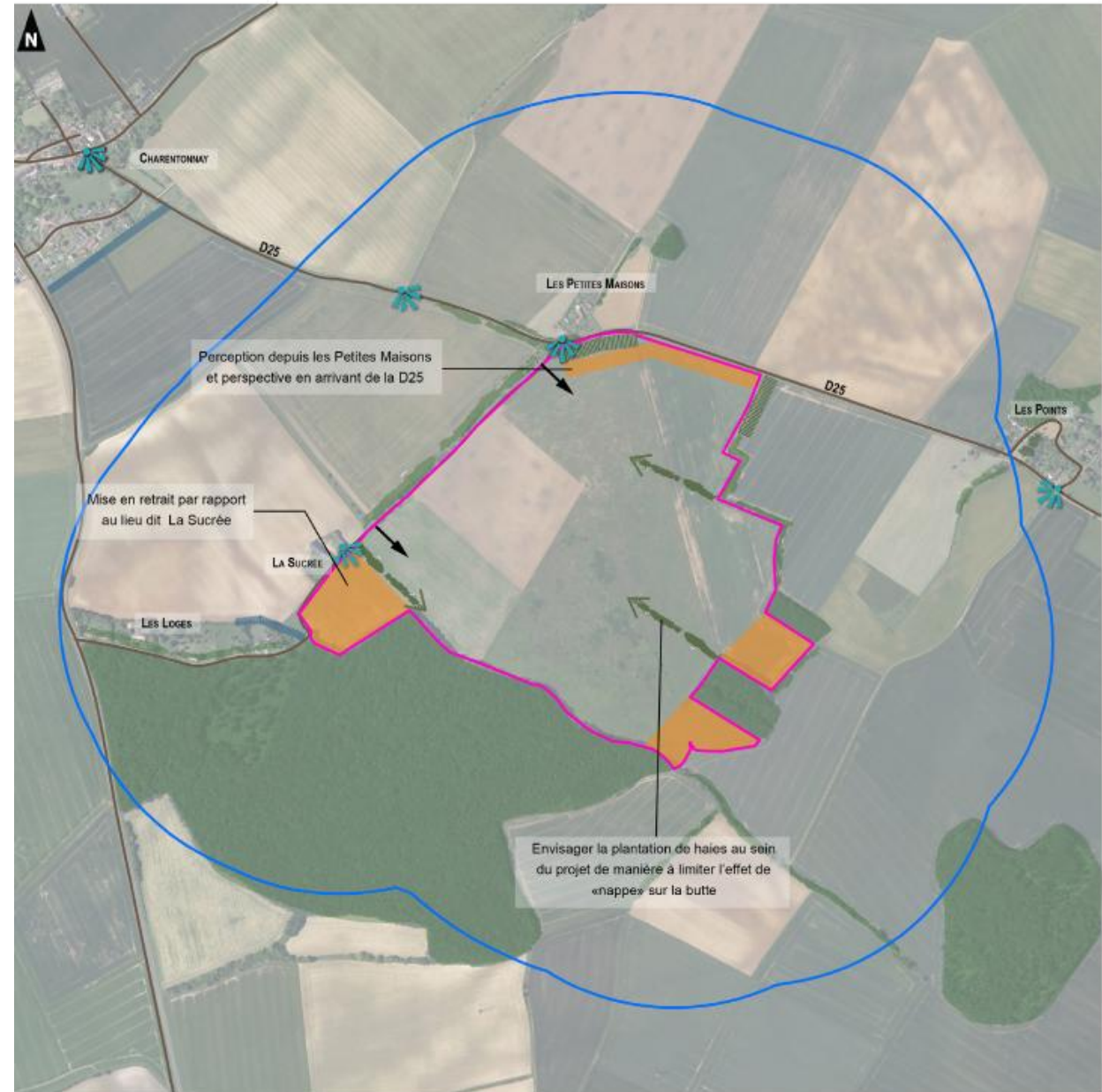
Photographie 31. Vue en direction de la ZIP

Les enjeux du projet

Paysage

Les préconisations des paysagistes :

- s'écarter de la départementale et des Petites Maisons
- S'écarter de La Sucrée
- Éviter le mitage
- Prévoir des haies paysagères



Les enjeux du projet

Présentation aux riverains

Porte à porte réalisée en octobre au hameau des Petites Maisons.

2/4 habitations rencontrées.

Accueil favorable au projet.

Peu de visibilité directe sauf depuis la route d'accès.

Les pièces de vie sont orientées plutôt vers l'ouest et les végétaux existants masquent bien la parcelle.



■ Présent
■ Absent

Parc agrivoltaïque des Tailles de Chaumasson


Le pilotage des trackers

- Un **pilotage lumineux** permettra une orientation des panneaux parallèles aux rayons du soleil pour limiter l'ombrage et maximiser la luminosité au couvert végétal. C'est le « partage lumineux » qui priorise la production agricole à la production électrique. Jusqu'à 20 % des heures d'ensoleillement seront ainsi réservées.
- Un **pilotage de protection** visera à maintenir un microclimat favorable aux cultures, réduisant le stress hydrique, le stress hydrique, l'échaudage ou le gel.

Un projet d'énergies renouvelables sur votre commune

La société ESCOFI s'associe avec les exploitations agricoles l'EARL des Tanières et la SCEA des Terres Noires pour la création et l'exploitation d'un parc agrivoltaïque au lieu-dit « Tailles de Chaumasson ».

Le projet s'adapte à l'exploitation en grandes cultures tout en maintenant les rotations actuelles.

Le projet va générer des retombées fiscales pour la commune.

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme, c'est un **parc photovoltaïque qui se met au service de la production agricole**.

Le parc est conçu en s'adaptant aux pratiques agricoles et le fonctionnement est décidé conjointement pour protéger les cultures situées en dessous des panneaux.

ESCOFI, une PME française à taille humaine

- Plus de 30 ans d'expertise dans les énergies renouvelables
- 2 agences en France
- 40 collaborateurs



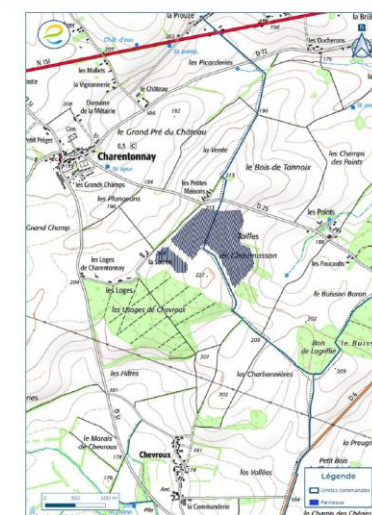
Le planning du projet

N'hésitez pas à me contacter pour en savoir plus !



Loreline HUBERT
Cheffe de projets agrivoltaïques
06 80 59 96 71
lorelaine.hubert@escofi.fr





Le parc agrivoltaïque



Tracker

Les infrastructures s'adaptent aux pratiques en place : les rangées de panneaux seront mobiles pour adapter l'inclinaison aux besoins des plantes et pour laisser passer les engins agricoles.

Cela permet de maintenir un haut niveau de production agricole, garantir le confort de travail de l'agriculteur et produire une énergie décarbonée.

- Valorisation de terres agricoles à potentiel agronomique limité (sol peu profond, faible réserve en eau) et difficile à travailler (teneur en cailloux élevée).
- Aménagement pour le confort de travail : tournières, station de remplissage, financement d'outils, etc.

Intégration paysagère

En complément du recul à la route, le projet prévoit la mise en œuvre de haies paysagères arborées (double-rang) le long de la D25 afin de réduire les visibilités du projet depuis les hameaux les plus proches, qui dépasseront 3 m de haut.



Le projet en chiffre

- 21,6 MWe
- 28 000 MWh produits
- 25 ha équipés
- Jusqu'à 30 emplois en phase chantier
- Une unité de stockage d'électricité

L'enjeu du pilotage

L'enjeu du pilotage

Notre approche

Projet sur culture :

- Nécessité d'avoir une zone témoin et de comparer les rendements

L'approche prudente qu'on propose :

- Ne pas dégrader le rendement : apporter de la lumière et de la pluie lorsque la plante en a besoin
- Autant que possible, apporter un bénéfice (protection gel et protection stress thermique / hydrique)
- Avoir une vision conservatrice de la production électrique

BRIDAGE	PILOTAGE
Bridage pour mécanisation – vise à permettre la bonne réalisation de l'ensemble des opérations agricoles nécessaires.	Pilotage lumineux – permettre de maintenir le bon niveau de luminosité sur le végétal à des stades clés de la croissance.
Bridage hauteur – vise à s'adapter à la hauteur de la plante.	Pilotage de protection – apporter un service à la culture en cas de gelée ou de température trop élevée.
	Pilotage pluie – permet de réduire l'interception hydraulique.

L'enjeu du pilotage

La vision à date

Le principe du pilotage retenu

La nuit :

- Protection gel par défaut (= panneaux à l'horizontal)
- Mise à la verticale des panneaux en cas de prévisions de pluie, sauf risque de gel

En journée :

- Minimalisation de l'ombrage au printemps les 4 premières et 3 dernières heures d'ensoleillement « anti-tracking »
- Si stress hydrique : panneaux verticaux en cas de pluie
- Si stress thermique : arrêt de l'antitracking
- Fonctionnement normal le reste du temps.

Ajustement des dates pour chaque culture.

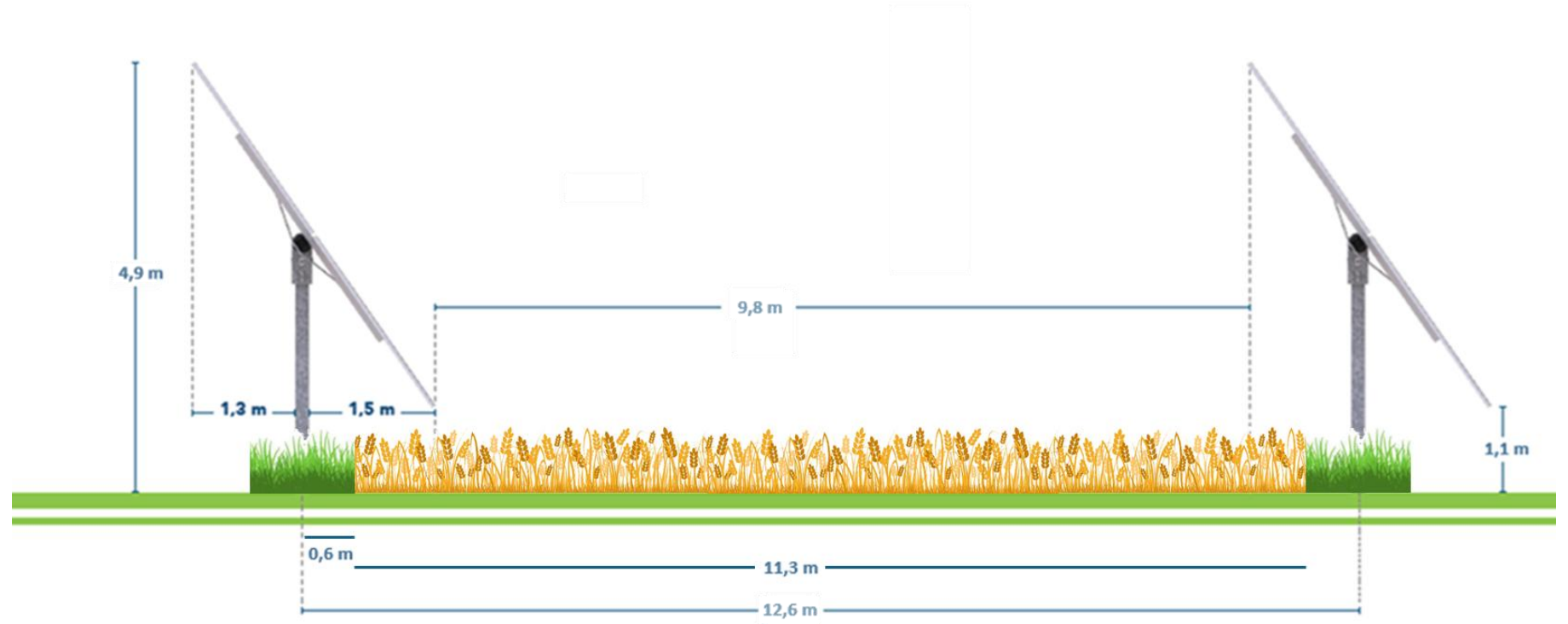
Pertes de productions : entre 10 et 16 % de réduction de la production électrique

Pilotage de mécanisation : entre 70 et 90 h par an suivant les

Séquence ERC

Structure agrivoltaïque

- Une **structure tracker** pour répondre aux questions d'adaptabilité
- Taux d'occupation du sol (TOS) de 37,9 % en fonctionnement normal
- **Pilotage agricole automatique**
- **Bridage autonome de l'exploitant** pour ses travaux





Variante retenue

Résultats

Plan retenu

- 21,6 MWc
- 27 GWh / an

→ Écartement de la RD (50 à 100 m) et création de haies en lisière

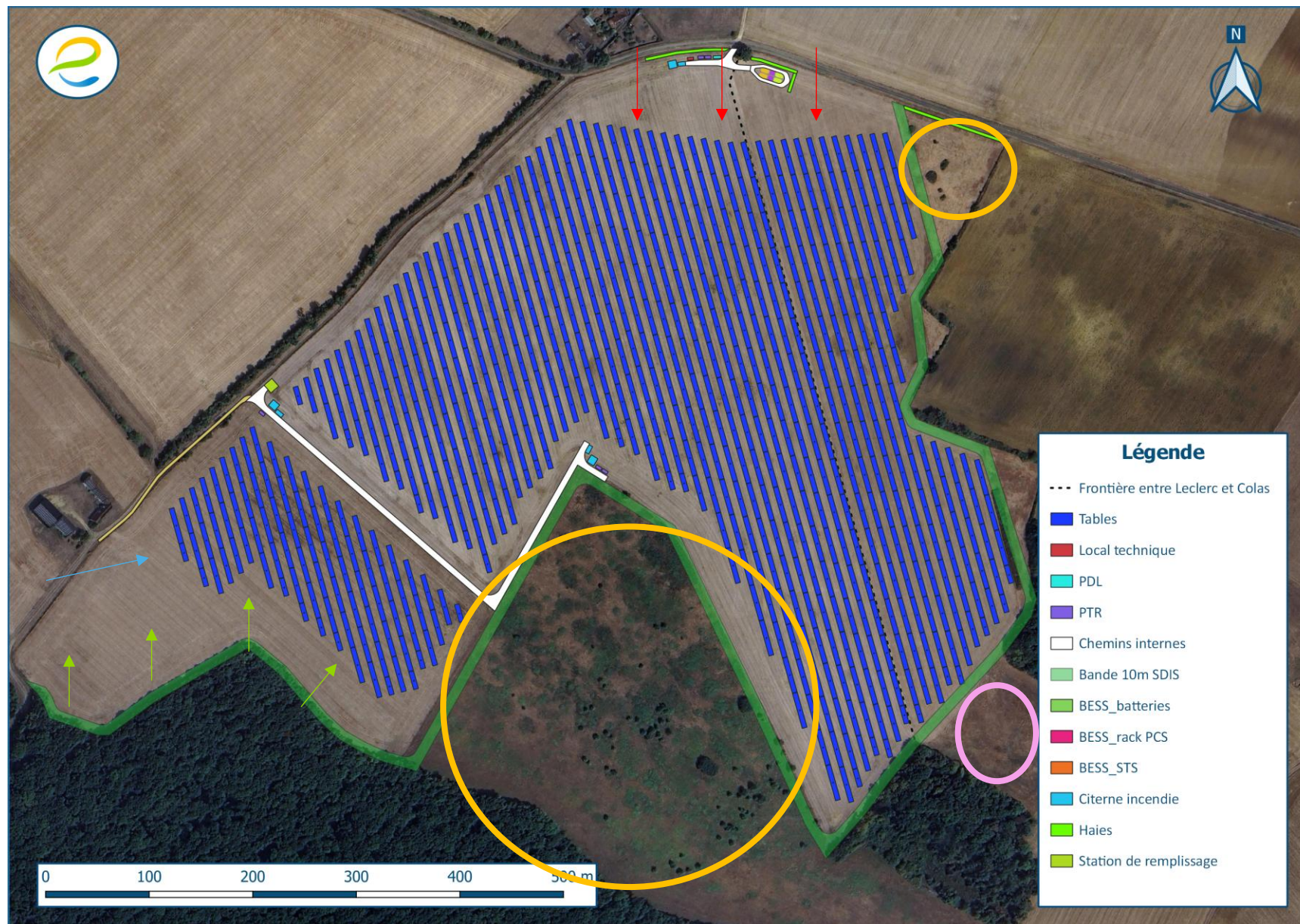
→ Écartement du hameau La Sucrée

○ Evitements écologiques

→ Maintien de 50 m au massif boisé

○ Evitement du mitage (paysage, écologique)

Coût des travaux
~17M€





Raccordement

Raccordement

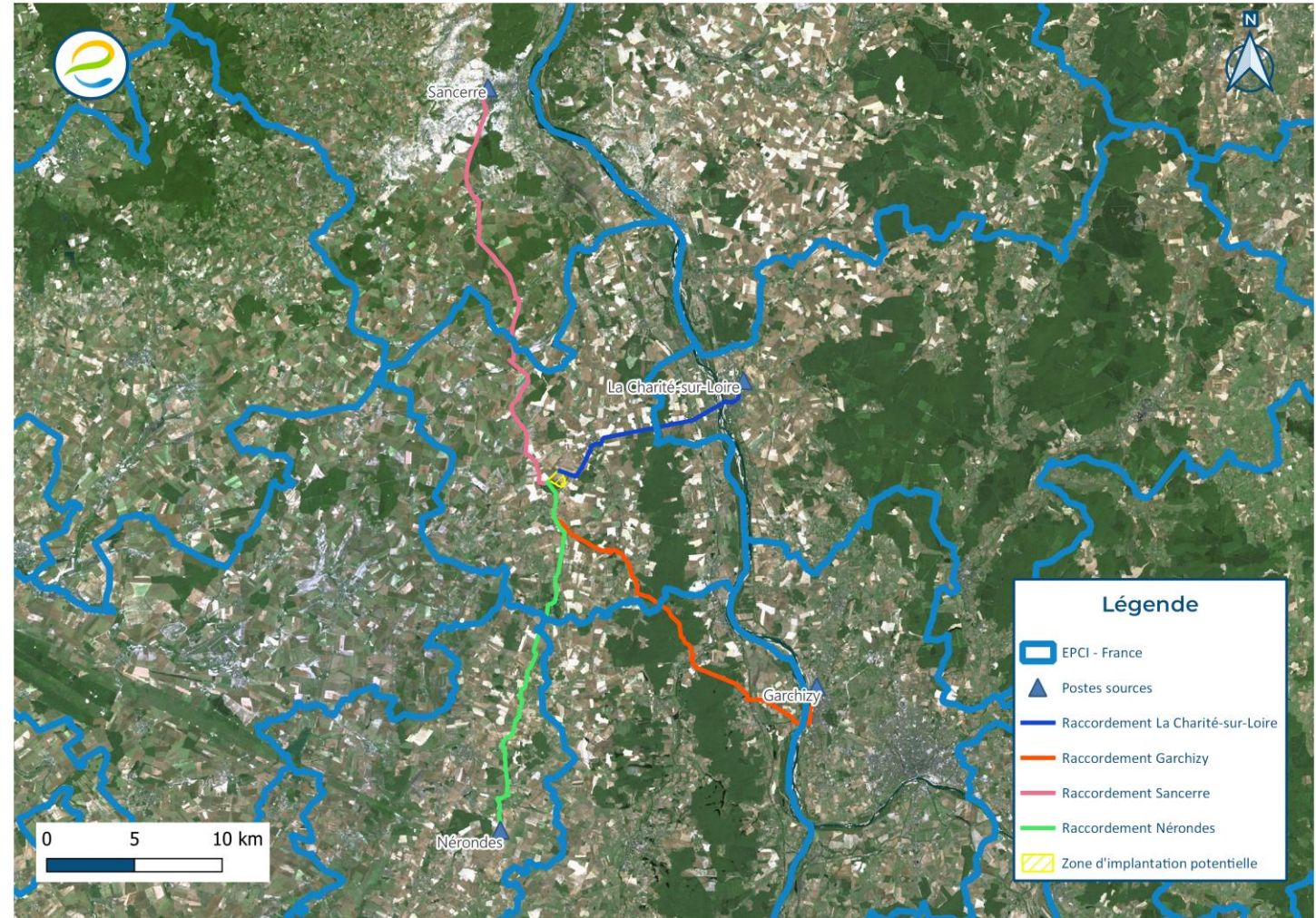
Plusieurs options possibles

Postes sources les plus proches :

- La Charité-sur-Loire: 15,3 km
- Sancerre: 25,8 km
- Néronde: 24,1 km
- Garchizy: 24,9 km

A date, l'hypothèse d'un raccordement possible au poste de la Charité-sur-Loire.

L'électricité est destinée à l'injection réseau.
Pas d'autoconsommation prévue.





Acceptation locale

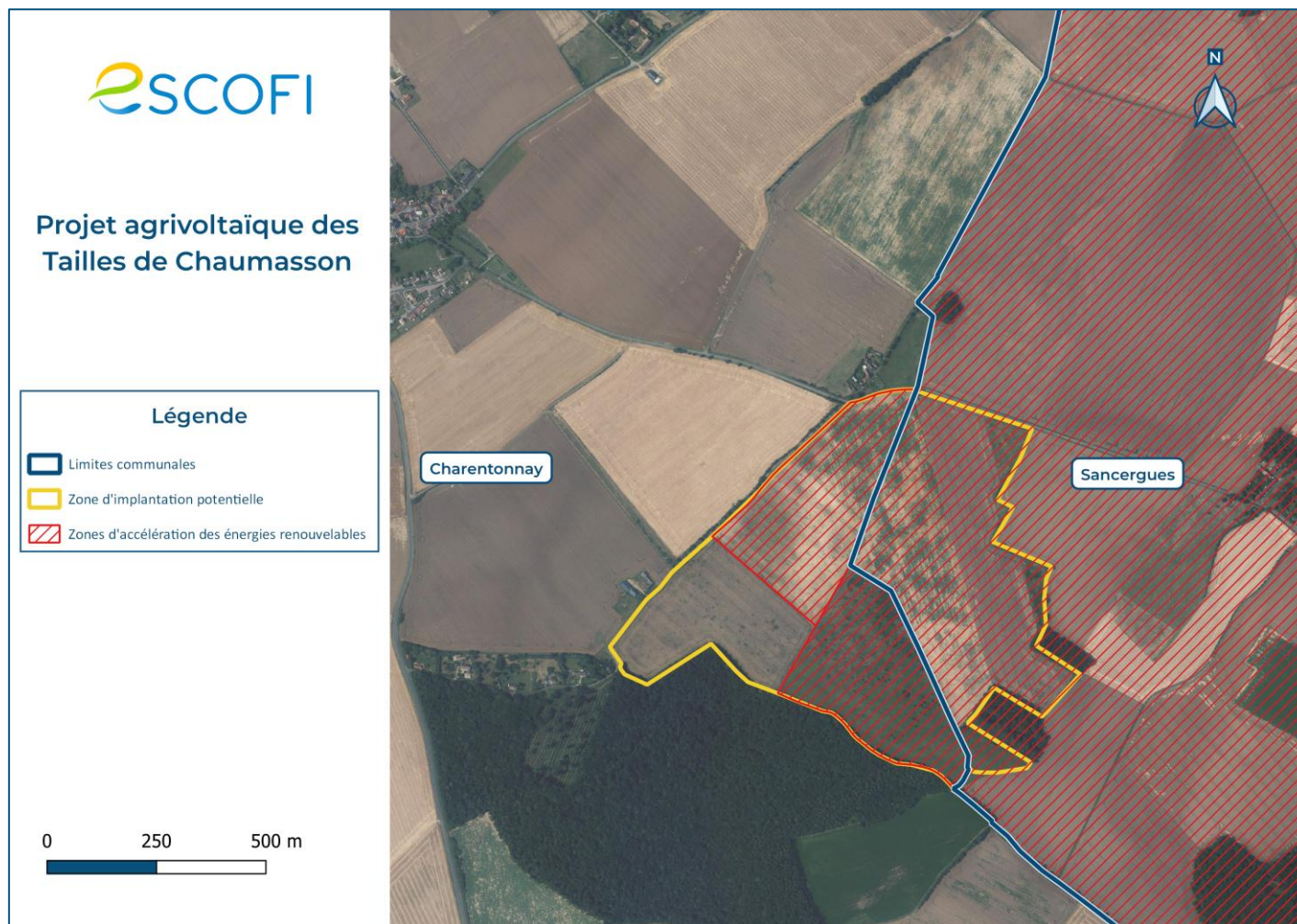
Création d'une ZAEnR

Volonté du conseil après concertation avec les habitants

Dans le cadre de la définition des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (loi APER), les deux communes ont retenu des zones d'accélération pour les projets agrivoltaïques.

Le site du projet fait partie d'une ZAEnR.

Une petite zone n'est pas en ZAEnR.



Contexte réglementaire

Urbanisme

Le PLUi de la CC Berry Loire Vauvise indique que le site d'implantation est en zone A agricole. Le règlement pour la zone A est **compatible avec un projet agrivoltaïque**.

Respect du ZAN : le projet respecte les critères pour l'exemption de calcul de la consommation d'espace (point bas, espacement des tables, clôtures perméables, etc,)

Risques

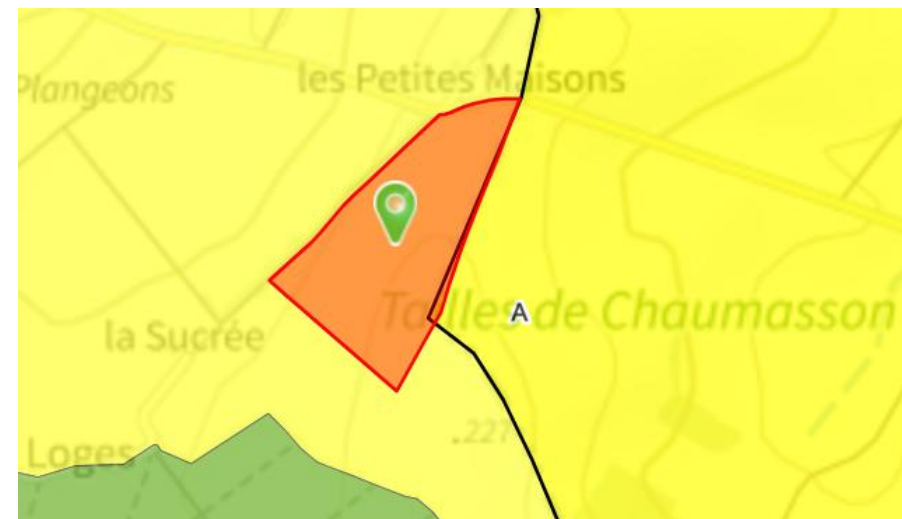
Inondation : Les communes de Charentonnay et Sancergues ne sont pas concernées par un atlas des zones inondables ni par un PPRI. Le risque est considéré comme **nul**.

Séisme : Zone de sismicité 2 (faible)

Retrait/Gonflement des argiles : L'aléa « retrait et gonflement des argiles » est considéré comme fort.

Défrichement

Le projet n'est pas concerné par une demande de défrichement.

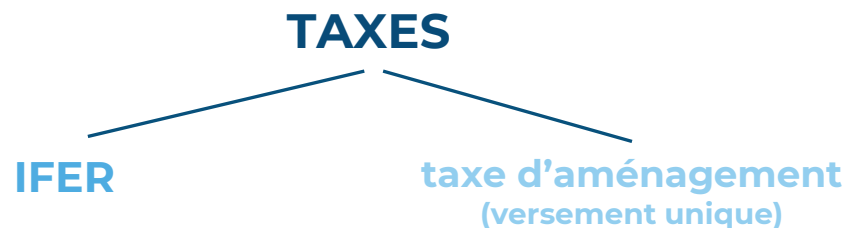


Extrait de la carte de zonage du PLUi

Retombées territoriales

Retombées territoriales

Montants



**SUR LA BASE DE
21,3 MWC / 17 MVA RACCORDÉS**

IFER = Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux
3 542 € / MVA au 1^{er} janvier 2025
Après 20 ans, 8 510 €/ MVA

Taux IFER applicable sur le territoire :
Sur les 20 première années

- Commune : 50 % → 30 100 €/an
- Département : 50 % → 30 100 €/an

Après 20 ans

- Commune : 50 % → 72 300 €/an
- Département : 50 % → 72 300 €/an

Taxe d'aménagement
L'année de la construction

- Commune : → 8 000 €/an
- Département : → 16 150 €/an

Retombées territoriales

Prise de participation

ESCOFI souhaite travailler en étroite collaboration avec **les collectivités**, en proposant **une gouvernance partagée de SPV** au sein de sociétés de projets publiques / privées. Les collectivités locales sont ainsi :

- Réellement **impliquées** dans la gouvernance et les **décisions prises** pendant toute la durée du **projet**.
- Bénéficiaires des **retombées économiques** de l'**activité** du parc photovoltaïque (**dividendes**).

 ESCOFI

Jusqu'à 5 %

Participation aux frais
de développement

+

Participation aux frais
de construction

=

**Ouverture au capital
de la société de projet**

Les collectivités ne sont pas intéressées.
Les exploitants ont également reçu la proposition.



Prochaines étapes

Prochaines étapes

Planning prévisionnel

D'ici **janvier 2026** : finalisation des études

Février 2026 : finalisation du dossier de permis de construire et dépôt de la demande de permis de construire

2028-2029 : autorisation purgée

2030-2032 : mise en service espérée.

CONTACT

Loreline HUBERT

Cheffe de projets énergies
renouvelables
lorelaine.hubert@escofi.fr
06 82 87 94 71

Mylène TRONCY

Référente agricole
mylene.troncy@escofi.fr
06 43 18 28 29

www.escofi.fr